

RALLYE MAROC CLASSIC 2018

Rallye de Régularité de Précision
pour Voitures de Collection et de Prestige

REGLEMENT GENERAL ET CONDITIONS DE VENTE RALLYE MAROC CLASSIC « La Route du Cœur © » 10-16 mars 2018

Art. 1 – DÉFINITION - ORGANISATION

1.1 – Définition de l'épreuve

Sur invitation de l'organisateur, cette épreuve internationale de régularité historique est réservée aux voitures anciennes et GT modernes et est organisée du 10 au 16 mars 2018 par Cyril Neveu Promotion.

Sa dénomination officielle est : **25ème RALLYE MAROC CLASSIC – La Route du Cœur®**

Une épreuve identique en tous points au principe du «RALLYE MAROC CLASSIC» sera organisée en parallèle, pour les voitures modernes (construites à partir de 1986). Cette épreuve dénommée «MAROC PRESTIGE» bénéficiera d'un classement séparé.

1.2 - Comité d'organisation

Organisation :	CNP
Président Exécutif :	Cyril NEVEU
Directeur de Course :	Cyril NEVEU
Responsable des Partenariats et de l'Action Sociale	Kamil EL KHOLTI
Event Manager :	Aurélien HAMART
Responsable Logistique:	Aurélien HAMART
Responsables Réceptif :	Françoise BERNARD
Relations Concurrents :	Julie BROCHARD
Chargée de Presse :	Florent VIENNEY
Chronométrage :	BLUNIK Chrono System

1.3 – Contacts pour l'Europe

RALLYE MAROC CLASSIC by CNP,

14 rue Anatole France La Défense 92800 PUTEAUX - France

Siret : 342 752 656 – Code APE : 8551 Z

TVA intercommunautaire : FR71342752656

Tel + 33 (0)6 80 96 57 85

• Email : info@cyrilneveupromotion.com

1.4 – Contacts pour le Maroc

• Aurélien HAMART : aurelien@cyrilneveupromotion.com

Tél : +212 (0)6 13 227 711

Art.2 - DESCRIPTION PREVISIONNELLE DE L'EPREUVE

Le RALLYE MAROC CLASSIC 2018 comprendra :

- 6 Étapes
- 20 Épreuves de Régularité Routière (ERR)
- Environ 2 200 km dont environ 300 km d'épreuves de régularité

L'intégralité de l'épreuve, y compris les épreuves de régularité, se disputera sur des revêtements goudronnés. L'heure officielle sera celle fournie BLUNIK qui est chargé du chronométrage du rallye. Le découpage définitif de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, périodes de neutralisation etc. seront repris sur le carnet d'itinéraire (road-book).

Art. 3 - VEHICULES ADMIS

Sont admissibles les voitures conformes à la législation routière internationale. Les voitures admises seront choisies par l'organisateur qui restera seul juge pour accepter ou refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons.

- Pour la catégorie « Classic » : voitures de Tourisme, de Sport et de Grand Tourisme construites entre 1930 & 1985. Ces voitures pourront être en configuration d'origine ou préparées conformément à une spécification compétition de l'époque. Elles seront réparties selon les classes suivantes :
 - o Classe I : Voitures construites avant le 31/12/1963
 - o Classe II : Voitures construites entre le 01/01/1964 et le 31/12/1974
 - o Classe III : Voitures construites entre le 01/01/1975 et le 31/12/1986
- Pour la catégorie « Prestige » : voitures de Sport ou de Grand Tourisme munies de 2 portes seulement et construites à partir de 1987 et répondant aux critères et à la liste d'éligibilité définie par l'organisateur (disponible sur demande auprès de CNP)

Sur demande expresse et motivée du concurrent lors de son inscription, une dérogation pourra être accordée par le Comité de Course pour solliciter une inscription dans une catégorie en dehors des critères définis ci-dessus, notamment pour les véhicules « replicas ».

Art. 4 - INSCRIPTIONS

Les participants seront admis uniquement sur invitation. Le nombre maximum d'équipages admis au départ est limité à 75 (avec une proportion d'un tiers maximum pour la catégorie « Prestige »). A la clôture définitive des engagements et au plus tard le 28 février 2018 l'organisation adressera sans délai une confirmation définitive d'engagement aux participants sélectionnés. Il sera établi – éventuellement - une liste d'attente pour les candidats non retenus. Ceux-ci pourront bénéficier du désistement d'un ou plusieurs concurrents sélectionnés et en seront alors avisés le plus rapidement possible.

L'organisation se réserve le droit :

- de prolonger la date de clôture des engagements
- de diminuer ou d'augmenter ultérieurement le nombre de véhicules admis,
- de refuser toute demande d'inscription sans avoir à en donner les raisons.

Les concurrents peuvent solliciter un numéro d'inscription de leur choix ; en cas de demande similaire le numéro sera attribué dans l'ordre de réception par CNP des demandes complètes d'engagements.

Les demandes d'engagement ne seront acceptées que si elles sont accompagnées :

- de l'original du bulletin d'engagement dûment rempli et signé, la signature dudit document attestant de l'acceptation du présent règlement et de ses avenants, des conditions de vente et des conditions d'annulation.
- de la copie de la carte grise
- de la copie de l'attestation d'assurance
- du montant de l'engagement correspondant à la date de son expédition.

Elles devront être adressées :

- par mail : info@rallye-maroc-classic.com
- par bulletin électronique édité à partir du website
- par courrier : RALLYE MAROC CLASSIC by CNP : 14 rue Anatole France La Défense 92800 PUTEAUX - France

Art. 5 - DROITS D'ENGAGEMENT - TRANSPORT – ASSURANCES

5.1 - Droits d'engagement

Le montant des droits d'engagement figurant sur les bulletins d'engagement comprend les prestations suivantes pour une voiture et un équipage de deux personnes :

- 7 nuits en chambre double ou twin avec petits-déjeuners (du 10 au 16 mars) en hôtels. La restauration quotidienne midi et soir, boissons prises à table et au bar de l'organisation comprises
- le convoyage des bagages entre les hôtels (facultatif). Lorsque le convoyage est demandé par l'équipage, les bagages doivent, sous la responsabilité de celui-ci, être rassemblés, dans chaque hôtel, au lieu indiqué par l'organisation, et dans les délais prescrits.
- Stage de formation à la régularité + tables de moyennes offertes
- le road-book détaillé, les plaques de rallye et les n° de course.
- la dotation « textile » faite aux concurrents
- la mise à disposition d'un « Véhicule de Courtoisie » - jusqu'au terme de l'étape en cours - pour les participants victimes d'un ennui mécanique
- l'encadrement général et technico-sportif
- l'assistance technique - par du personnel qualifié - à l'arrivée de chaque étape
- la présence de véhicules d'assistance rapide avec mécaniciens sur l'itinéraire
- la présence d'un camion balai transporteur de voitures pour fermer le parcours
- l'assistance médicale sur le parcours et aux villes étapes
- le gardiennage des parcs de stationnement des voitures
- l'assurance rapatriement sanitaire pour chaque participant.
- Les droits sportifs, frais de dossier et frais divers d'organisation
- la soirée de gala de remise des prix.
- Les prix récompensant les participants et les lauréats.

Le bulletin d'engagement comporte des tarifs préférentiels selon la date d'inscription.

Le retour à CNP ou à CNMC par le concurrent du bulletin d'engagement implique qu'il a pris connaissance et qu'il a accepté les Conditions de vente, les Conditions d'annulation et le Règlement général et sportif. Ces documents sont portés à sa connaissance et mis à sa disposition en même temps que le bulletin d'engagement. Ils sont disponibles en permanence sur le site internet du Rallye Maroc Classic : www.rallye-maroc-classic.com.

Le tarif proposé dans le bulletin d'engagement correspond aux prestations décrites dans le paragraphe : PRESTATIONS COMPRISES DANS L'INSCRIPTION. Il ne peut pas faire l'objet de suppression de prestations ou de services.

La suppression le cas échéant de certaines prestations ne peut permettre de remboursement sur le tarif.

Par ailleurs les demandes par les concurrents de suppression de différentes prestations ou services ne sont pas admises, et ne sauraient justifier une diminution du tarif proposé.

- Le tarif « préférentiel 10000 € » est proposé pour les inscriptions assorties de l'acompte de 50% du montant total (options et suppléments compris) effectuées avant le 12 Novembre 2017
- Si l'inscription intervient après le 13 Novembre 2017, le tarif « normal : 11500€ » est appliqué.
- L'acompte de 50% du montant total (options et suppléments compris) est exigible à la date d'émission du bulletin d'engagement.
- Dans les deux cas, le solde est payable sur présentation de la facture au plus tard le 2 février 2018.
- Clôture définitive des engagements à « tarif normal » : 28 février 2018

Les équipages qui souhaiteraient opter pour des chambres individuelles ou des suites devront le préciser sur le formulaire dans la rubrique "options". Les prix indiqués, même s'ils ont été négociés par l'organisation, restent des prix donnés à titre informatif, et que le coût de ces options est à la charge des participants.

Les SUPPLEMENTS ET OPTIONS décrits dans le bulletin d'engagement et choisis par le concurrent ne pourront en aucun cas être remboursés.

La suppression le cas échéant de certaines prestations ne peut permettre de remboursement sur le tarif.

Par ailleurs les demandes par les concurrents de suppression de différentes prestations ou services ne sont pas admises, et ne sauraient en cas justifier une diminution du tarif proposé.

Des voyages destinés aux éventuels accompagnateurs(trices) seront organisés soit sur l'ensemble du RALLYE MAROC CLASSIC, soit sur les derniers jours à Marrakech.

5.2 - Conditions d'annulation :

Les acomptes ou les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu (déduction faite des frais administratifs s'élevant à 1500 € par équipage inscrit).

L'annulation de l'engagement émanant d'un participant pour quelque motif que ce soit, dûment notifié l'organisation, entraîne le versement des frais variables suivants :

- jusqu'au 15 janvier 2018 : 1.500 € (frais de dossier et de réservation)
- entre le 16 janvier et le 13 février 2018 : 50 % du montant total des droits (hors options)
- après le 13 février 2018 : l'intégralité de droits et des options

5.3 - Transport du véhicule (optionnel) et assurance du véhicule durant le transport

Pour les participants qui le souhaitent, l'organisation propose le transport aller et retour à partir des Villes suivantes, jusqu'à TANGER de leur voiture sur camion plateau spécialement aménagé, cette prestation étant en sus, à charge des participants.

Les villes de chargement / déchargement des véhicules sont les suivantes : Douvres, Bruxelles, Paris, Lyon, Bâle, Zurich, Genève, Nice, Toulouse, Madrid, etc.

Ce transport est assuré par LOGTRANS SERVICES société spécialisée dans ce type de convoyage. Les véhicules confiés à LOGTRANS SERVICES sont assurés par cette entreprise pour une valeur maximum TTC de 30.500€.

Cette valeur sera calculée sur la valeur de la voiture engagée référencée selon la cote - moyenne - de la Voiture de Collection 2015 publiée par la Vie de l'Auto (France) jusqu'à concurrence 30.500€.

Pour des raisons inhérentes à des problèmes douaniers le transport ne pourra se faire que pour un « aller - retour ».

Au retour, le déchargement des voitures s'effectuera obligatoirement dans les villes où elles auront été chargées.

Les dates définitives de chargement et de déchargement seront précisées lors de la confirmation des engagements. La coordination du transport est assurée par :

Aurélien HAMART : aurelien@rallye-maroc-classic.com

Tél : 33(0)6 77 60 69 89 ou 212(0)613 227 711

Le montant du transport aller-retour par voiture qui figure sur le formulaire d'engagement - comprend :

- la réception du véhicule
- les opérations de chargement et de déchargement
- le transport aller-retour par camion
- les frais de convoyage, de transit, de douane, de port, de gardiennage
- l'assurance transport jusqu'à concurrence de 30.500 € par voiture
- le transport de pièces détachées dans une cantine

5.4 - Formalités de douanes et de Police

L'organisation se charge des opérations de dédouanement uniquement pour les véhicules transportés par ses soins.

Pour entrer au Maroc le passeport en cours de validité est nécessaire pour les ressortissants de la Communauté Européenne et les Suisses. Pour les autres nationalités, se renseigner auprès de l'Ambassade du Maroc de leurs pays.

5.5 - Assurances

Le RALLYE MAROC CLASSIC est une manifestation ayant pour but de rassembler des automobiles de Tourisme, Sport, de Grand Tourisme. Ce n'est pas une course de vitesse.

L'attention des participants est spécifiquement attirée sur le fait qu'ils devront vérifier auprès de leur compagnie d'assurance si leur police garantit la prise en charge de dommages aux tiers, aux biens et aux véhicules, à l'occasion de la participation à une manifestation comme le MAROC CLASSIC ou le MAROC PRESTIGE, et le cas échéant solliciter tout avenant à cet effet

Les propriétaires des véhicules participant à cette manifestation font leur affaire de leurs assurances personnelles. L'attestation de cette assurance personnelle en cas de dommages corporels, d'incapacité ou de décès devra être fournie au moment des vérifications administratives, faute de quoi le départ de l'épreuve sera refusé.

Ils déclarent décharger les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de leur voiture, pour tout dommage corporel ou matériel que ce soit vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leur coéquipier(e). **Une décharge de responsabilité sera signée par le concurrent et le propriétaire du véhicule sur un document spécifique lors des vérifications administratives.**

L'organisateur CNP a souscrit auprès de **AXA Assurance Maroc S.A. Casablanca** une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile à l'égard des tiers. La garantie de cette assurance prendra effet le samedi 10 mars 2018 à 00h00 et sera acquise jusqu'à l'arrivée officielle du Rallye soit jusqu'au vendredi 16 mars 2018 à 00h00 mais cessera immédiatement en cas d'abandon ou d'exclusion du concurrent.

En cas d'accident le concurrent ou son représentant devra en faire la déclaration par écrit au plus tard dans les 24 heures auprès du Comité de Course.

Tout équipage ayant abandonné devra impérativement barrer ou enlever ses numéros de portières.

5.6 - Responsabilité des Organismes

CNP rappelle aux concurrents qu'elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de quelque dommage et/ou de toutes les conséquences (matérielles, pénales) que ce soit, infligés à leurs voitures ou à eux-mêmes et qui découlent d'incidents, d'accidents, d'émeutes, de manifestations, de cataclysmes, d'actes de vandalismes ou de catastrophes naturelles survenant au cours du déroulement de l'épreuve, qu'ils devront par conséquent supporter eux-mêmes. CNP décline également toute responsabilité quant aux conséquences des infractions aux lois, règlements et arrêtés du pays, commises par les concurrents et leurs accompagnants qui devront être exclusivement supportées par ceux qui les auront commises.

Art. 6 - EQUIPAGES

Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages invités et retenus exclusivement composés de deux (2) personnes titulaires d'un permis de conduire. Tous les membres de l'équipage pourront conduire au cours de l'épreuve.

L'attention est particulièrement appelée sur le fait que les polices d'assurances devront autoriser le co-équipier à conduire le véhicule.

Le changement d'un membre de l'équipage est possible à tout moment après accord de l'organisateur. Pour des impératifs d'assurance, le changement d'un membre de l'équipage pendant la durée d'une étape ne peut intervenir qu'après accord de la Direction de l'épreuve.

Art. 7 - ORDRE DE DEPART - PLAQUES - NUMEROS

Le départ de la 1ère étape sera donné dans l'ordre croissant des numéros. L'ordre de départ des étapes suivantes sera déterminé en fonction du classement général à la fin de l'étape précédente. Cet ordre sera inversé un jour sur deux. Il y aura toujours un intervalle minimal de 3' entre les deux catégories.

Au cas où le nombre d'engagés dans la catégorie Prestige s'avérerait insuffisant pour justifier la formation d'un groupe spécifique (moins de 9 concurrents), les concurrents de la catégorie Prestige seront intégrés à compter du deuxième jour de compétition selon leur ordre de classement au sein du Rallye Maroc Classic.

Les Organisateurs fourniront à chaque équipage les 2 plaques de rallye et 2 panneaux portant les numéros d'identification réglementaires. Les plaques de Rallye devront être apposées visiblement à l'avant et à l'arrière de la voiture pendant toute la durée de l'épreuve.

Les numéros de portières, fournis par les organisateurs, devront obligatoirement être apposés pendant toute la durée du rallye sur chacun des côtés de la voiture.

Les noms du premier conducteur, et du coéquipier ainsi que le drapeau de leur nationalité, devront être apposés sur chaque côté des ailes de la partie avant du véhicule.

Art. 8 - CARNET DE CONTROLE

Au départ de chaque étape, chaque équipage recevra un carnet de contrôle sur lequel figureront les temps impartis pour parcourir la distance entre deux contrôles horaires. Ce carnet sera rendu au contrôle d'arrivée de l'étape ou de demi étape. L'équipage est seul responsable de son carnet de contrôle.

La présentation du carnet de contrôle aux différents contrôles et l'exactitude des inscriptions demeurent sous l'entière responsabilité de l'équipage.

L'absence de visa de n'importe quel contrôle ou la non remise du carnet de contrôle à chaque poste de contrôle (horaire ou de passage) entraînera une pénalisation de **200 points**.

Art. 9 – CIRCULATION – RECONNAISSANCES ET OUVERTURE

Pendant toute la durée de l'épreuve, les équipages devront se conformer strictement au code de la route du Pays et aux prescriptions de toutes Autorités quelles qu'elles soient réglementant la circulation.

Les règles applicables au MAROC CLASSIC et au MAROC PRESTIGE ne peuvent en aucun cas permettre de déroger à ces dispositions.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger une pénalisation de 100 points pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Les reconnaissances du parcours des ERR avant le passage des concurrents sont interdites. Le passage sur l'itinéraire d'une ERR d'une voiture d'assistance AVANT le passage du concurrent concerné par ce véhicule d'assistance, qu'il soit enregistré officiellement ou non auprès de l'organisateur est assimilée à une reconnaissance ou une ouverture du parcours. Toute constatation de la présence d'un tel véhicule sur le parcours d'une ERR en AMONT du concurrent entraînera la pénalisation dudit concurrent de **25 points**. La récidive pourra entraîner la mise hors course sur décision du Comité de Course.

Art. 10 - PUBLICITE

Les logos et les noms "RALLYE MAROC CLASSIC – RALLYE DU MAROC CLASSIC - La Route du Cœur®", "MAROC CLASSIC La Route du Cœur®" ou "LE CLASSIC®" sont des marques déposées. Toute utilisation d'un des logos ou l'une des marques, et du concept du "Classic", pour la réalisation d'images, l'organisation d'opérations de relations publiques ou de promotion ayant comme support cette manifestation devront faire l'objet d'un accord particulier avec l'organisateur CNP sous peine de poursuites devant les tribunaux de commerce concernés.

Les concurrents s'engagent à apposer sur leur voiture la publicité des sponsors qui figure sur les numéros de portières, les plaques de rallye et le bandeau de pare-brise.

Pour ceux qui refuseraient ces publicités, ils ne pourront le faire que contre une indemnisation payable immédiatement de 10 000 Euros ou 115.000 Dhs.

D'autre part, il est permis aux concurrents d'apposer librement toute autre publicité sur leurs voitures pour autant que celle-ci :

- soit autorisée par les lois nationales
- ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes
- n'empiète pas sur les endroits réservés à l'organisation
- ne soit pas concurrentielle à celle de l'organisateur sauf accord du Comité de Course

Art. 11 - PARCS GARDES

Avant le départ et à l'arrivée de chaque étape les voitures seront placées dans un parc gardé. Pour des raisons de sécurité, seules les personnes portant un badge ou un bracelet d'identification délivré par l'organisateur seront admises à pénétrer dans ces parcs.

Art. 12 - DEROULEMENT DU "CLASSIC"

L'épreuve se déroulera en conformité avec le présent règlement, sauf décision contraire prise par la Direction de l'épreuve.

Chaque équipage recevra - lors des vérifications administratives - un carnet d'itinéraire (Road-book) décrivant en détail l'itinéraire à suivre, lequel est obligatoire.

Chaque étape pourra comporter :

- des secteurs de liaison
- une ou plusieurs « Épreuves de Régularité Routières »
- une ou plusieurs autres épreuves : maniabilité, accélération, navigation, etc.

Le départ de chaque étape sera donné de minute en minute ou de 30" en 30" selon les circonstances.

Tout équipage se présentant en retard au départ d'une étape sera pénalisé de 15 points par minute ou fraction de minute de retard. Si le retard dépasse 15 minutes, l'équipage se verra pénalisé forfaitairement de **75 points**.

12.1 Système de chronométrage

Le système BLUNIK Rally Timing sera utilisé pour le chronométrage. Le véhicule de chaque participant sera équipé d'un transpondeur-émetteur de signal. Chaque participant recevra un transpondeur-émetteur, moyennant une caution de 50 Euros ou 500 Mad qui sera rendue à la fin du rallye contre la restitution du transpondeur. Ce transpondeur sera installé sur la partie droite du pare-brise du véhicule ou sur son vitrage droit (lorsque la possibilité existe). Ce transpondeur envoie un signal de passage devant les balises de chronométrage installées en ERR qui font office de récepteurs et enregistrent les heures de passage.

Les informations contenues dans les récepteurs sont transférées automatiquement vers le véhicule de Clôture de Course dès passage de celui-ci. Au départ de chaque étape, un contrôle de la bonne émission de l'émetteur installé sur chaque voiture est effectué à la sortie du podium de départ.

En cas de circonstances exceptionnelles ne permettant pas d'attribuer à un concurrent sur une ERR un chronométrage cohérent, le concurrent concerné se verra attribuer un temps forfaitaire défini par la direction de course sur la prise de chronométrage défailante.

Un temps forfaitaire sera défini pour chaque ERR.

Cette attribution sera notifiée sur la feuille de classement.

En cas de perte d'un récepteur, le concurrent perdra sa caution mais pourra continuer le rallye hors classement.

12.2 Instruments de mesure

Les appareils de mesure sont libres. Aucune restriction n'est apportée aux appareils installés ou embarqués à bord de la voiture.

12.3 Abandon et retour en course

Tout équipage victime d'un fait de course et contraint à l'abandon pourra rejoindre l'épreuve dans les conditions suivantes :

- en cas de reprise à bord d'un véhicule éligible dans la catégorie ou le concurrent était initialement engagé, possibilité de retour en course avec attribution d'une pénalité forfaitaire de **1200 points** au titre de l'ensemble de l'étape ou le concurrent aura été conduit à l'abandon
- en cas de reprise à bord d'un véhicule non éligible dans la catégorie ou le concurrent était initialement engagé, possibilité de demeurer intégré dans la course **hors classement**.

Art. 13 - EPREUVES DE REGULARITE ROUTIERE (ERR)

13.1 Les Epreuves de Régularité Routières sur routes ouvertes

Les Epreuves de Régularité Routière (ERR) sont tracées sur des itinéraires surveillés et seront incluses dans les Secteurs de liaison.

Au départ d'une ERR, le contrôleur donnera à l'équipage - selon les ERR - le choix entre l'une des deux possibilités suivantes :

- moyenne imposée, identique pour les concurrents
- moyenne directement choisie par l'équipage (dans une fourchette de 10 moyennes)

Le départ d'une ERR sera donné lorsque la voiture, avec son équipage à bord, viendra s'arrêter devant le point de départ.

Le commissaire en poste notera sur le carnet de bord la moyenne choisie par l'équipage pour disputer l'ERR. Le départ sera donné à l'équipage 1 minute suivant le départ de la voiture le précédant, sans ordres de départ ni horaires imposés.

L'arrivée d'une ERR sera secrète et lancée. Seule la distance maximum de l'ERR sera indiquée sur le road book et les carnets de bord.

Un panneau à «damiers sur fond rouge» indiquera aux participants la fin de l'ERR sur le bord de la route. En cas d'absence du panneau, seul le kilométrage maxi de l'ERR répertorié sur le road book et le carnet de bord fait foi.

L'heure de passage sur la ligne d'arrivée sera prise au 1/10e de seconde à l'aide d'une balise radio-électrique.

La comptabilisation des distances en ERR se fait en suivant le profil de la route selon les règles de circulation sur route ouverte, à savoir (conduite naturelle, sans prise de cordes, en demeurant dans la voie de circulation.

Toute différence entre l'heure réelle de passage et l'heure théorique de passage à un contrôle d'arrivée d'ERR sera pénalisée à raison de :

- **pour tout retard : 1 point par seconde (et un dixième de point par dixième de seconde)**
- **pour toute avance : 1 point par seconde (et un dixième de point par dixième de seconde)**

Un ou plusieurs Contrôles de Moyenne Inopinés (CMI) pourront être mis en place sur chaque Épreuve de Régularité, il(s) entraînera(ont) les mêmes pénalisations que celles prévues au contrôle d'arrivée de l'ERR. L'heure idéale de passage à ces contrôles sera calculée en fonction du kilométrage réel relevé entre le départ et ce(s) point(s) de contrôle.

Au sein de l'une ou l'autre ERR, l'organisateur pourra imposer un CHANGEMENT DE MOYENNE imposée au sein de l'ERR. Ce changement de moyenne sera communiqué aux concurrents sur leur carnet de bord.

La deuxième moyenne imposée, à respecter dans des limites de kilométrages figurant sur le carnet de bord, sera choisie par l'organisateur de manière à être suivie sans avoir recours à un équipement supplémentaire dans la voiture, à l'aide du tripmaster embarqué et d'un simple chrono. La 2^{ème} moyenne imposée sera ainsi choisie parmi les suivantes :

- 30 km/h soit 500 mètres parcourus pour 60 secondes et 250 mètres pour 30 secondes
- 36 km/h soit 600 mètres parcourus pour 60 secondes et 300 mètres pour 30 secondes
- 42 km/h soit 700 mètres parcourus pour 60 secondes et 350 mètres pour 30 secondes
- 48 km/h soit 800 mètres parcourus pour 60 secondes et 400 mètres pour 30 secondes
- 54 km/h soit 900 mètres parcourus pour 60 secondes et 450 mètres pour 30 secondes
- 60 km/h soit 1000 mètres parcourus pour 60 secondes et 500 mètres pour 30 secondes
- 66 km/h soit 1100 mètres parcourus pour 60 secondes et 550 mètres pour 30 secondes
- 72 km/h soit 1200 mètres parcourus pour 60 secondes et 600 mètres pour 30 secondes
- 78 km/h soit 1300 mètres parcourus pour 60 secondes et 650 mètres pour 30 secondes
- 84 km/h soit 1400 mètres parcourus pour 60 secondes et 700 mètres pour 30 secondes
- 90 km/h soit 1500 mètres parcourus pour 60 secondes et 750 mètres pour 30 secondes

La remise à zéro du tripmaster au kilométrage où s'applique la seconde moyenne et le suivi par un simple chronomètre permettront donc aux concurrents d'appliquer cette deuxième moyenne demandée. Un ou plusieurs Contrôles de Passage (CP) pourra(ont) également se trouver sur les ERR. Dans ce cas c'est l'un des membres de l'équipage qui sera tenu d'aller pointer. Le pointage devra obligatoirement être effectué hors de la voiture par l'un des deux membres de l'équipage. Les tables de pointages seront mises en place de telle manière que le pointage embarqué ne sera pas possible. L'absence du tampon entraînera une pénalisation de **200 points**.

Le kilométrage maximum des ERR sera de 15 kilomètres et les moyennes proposées comprises entre 30 et 90 km/h selon le profil de la route.

Art. 14 - VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

Tout équipage participant au "CLASSIC" devra se présenter au complet aux vérifications administratives qui se dérouleront, conformément à l'horaire de convocation qui lui aura été communiqué.

Lors de ces vérifications administratives chaque équipage devra présenter :

- la carte grise du véhicule
- l'attestation d'assurance de son véhicule
- le(s) permis de conduire en cours de validité
- le document signé des deux équipiers de décharge de responsabilité.

Aux vérifications techniques les Commissaires vérifieront :

- la conformité du véhicule avec la fiche d'engagement,
- son état général
- la présence des éléments de sécurité essentiels incluant extincteur, triangle de sécurité et bombe anti-crevaisson.

Ils pourront refuser le départ à tout véhicule non conforme aux règles de sécurité.

Art. 15 - PENALITES FORFAITAIRES ET PENALITES MAXIMALES

Les équipages - ayant pris le départ d'une étape - mais qui pour une raison quelconque, ne pourraient effectuer une ou plusieurs Epreuves de Régularité ou une Epreuve de Maniabilité se verront affecter une

pénalité forfaitaire de **600 points** par épreuve non disputée. Ils pourront néanmoins reprendre, s'ils le désirent, le départ de l'épreuve ou de l'étape suivante.

Dans le cadre d'une ERR,

les pénalités appliquées pour retard ou pour avance seront plafonnées à :

- o **100 points** maximum pour retard ou avance à un contrôle inopiné
- o **500 points** maximum cumulés pour avance ou retard sur l'ensemble des contrôles inopinés sur une même ERR

Art. 16 - ASSISTANCE TECHNIQUE

16.1 - Assistance officielle

Une assistance sera mise à la disposition des concurrents notamment à l'arrivée de chaque étape. Elle est prévue uniquement pour effectuer de petites réparations sur les voitures défectueuses.

Toute intervention ne pourra se faire qu'avec les pièces et le cas échéant les produits spécifiques fournis par les concurrents.

Malgré la compétence et les qualités professionnelles des mécaniciens chargés de cette assistance, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables ni garantir la possibilité, ou le résultat de leurs interventions. Tous dépannages, remorquages, transports effectués par les concurrents hors moyens de l'organisation seront à leur charge.

16.2 - Assistance privée

Les équipages peuvent engager un véhicule d'assistance personnelle. Cette assistance pourra suivre l'itinéraire du Rallye, **mais ne pourra emprunter celui des Epreuves de Régularité Routière qu'APRES la voiture assistée et sans JAMAIS gêner les autres concurrents.**

Toute présence d'un véhicule d'assistance privée sur le parcours d'une ERR **en avant de la (ou des) voiture(s) du (des) concurrent(s)** qu'il assiste sera assimilée à un rôle d'ouvreur, c'est-à-dire de reconnaissance du parcours pour le compte du(es) concurrent(s). Toute infraction constatée entraînera une pénalisation de **25 points** pour le concurrent impliqué. Le véhicule d'assistance doit être régulièrement inscrit et porter des plaques d'identification fournies par l'organisateur.

Le véhicule d'assistance devra se rendre au Maroc par ses propres moyens ou, en fonction des places disponibles, pourra bénéficier des moyens de transport de l'organisation.

Le droit d'engagement des véhicules d'assistance privée - qui figure sur le bulletin d'engagement comprend :

- l'inscription
- les plaques d'assistance et les laissez-passer
- 1 Road book
- La participation additionnelle de 2 personnes au dîner de Gala de remise des Prix

Il ne comprend pas les frais de transports, d'hébergement et de restauration des personnels. Une prise en charge dans les mêmes hôtels que les membres de l'organisation, ou dans les hôtels concurrents, peut être sollicitée. Nous consulter.

Art. 17 - RECLAMATIONS

Le RALLYE MAROC CLASSIC étant une manifestation de voitures de collection et de prestige avant tout placée sous le signe de la convivialité, de la décontraction et du plaisir.

Par le fait de s'engager dans cette épreuve, chaque membre de l'équipage accepte d'adhérer au présent règlement et de se conformer aux décisions des organisateurs et/ou du Comité de Course.

Afin de s'assurer du bon déroulement de la compétition, un Comité de Course est constitué à l'initiative de l'organisateur, comprenant obligatoirement le Directeur de Course et au moins deux autres personnes.

La composition du Comité de Course est donnée lors du départ de l'épreuve. Elle est communiquée sur le tableau d'affichage INFORMATIONS situé dans le hall d'entrée de chaque hôtel.

Il se réunira en cas de nécessité à l'arrivée de chaque étape.

Sa saisine par les équipages intervient par écrit auprès du Directeur de Course.

Il peut être réuni également à l'initiative du Président exécutif ou spontanément par le Directeur de Course.

Les décisions du Comité de Course ne sont pas sujettes à appel.

Le Comité de Course a pour rôle :

- De s'assurer de la conformité des classements édités
- De recueillir les éventuelles doléances et suggestions sportives des concurrents, pour garantir dans une démarche non conflictuelle, le bon déroulement de la compétition et l'application du présent règlement.

Art. 18 - CLASSEMENTS

Différents classements seront établis. Ils tiendront compte pour chaque équipage :

- des pénalités encourues sur les secteurs de liaison
- des pénalités encourues sur les Épreuves de Régularité,

Il sera établi un classement pour chaque étape et un classement général à la fin des 6 étapes de l'épreuve.

Le classement général final tiendra compte uniquement des 19 meilleurs résultats obtenus sur les 20 Epreuves de Régularité Routières. Les concurrents bénéficieront d'un « Joker » s'appliquant sur toutes les ERR disputées. L'application de ce joker sur le classement sera effectif à l'issue de la seconde journée de course.

Les ERR disputées au cours de la première étape seront disputées sous le régime du temps forfaitaire, cette première étape ayant entre autres pour objet de permettre aux concurrents de valider l'étalonnage de leur trip master, un temps forfaitaire et une pénalisation forfaitaire seront appliqués au-delà d'un niveau de pénalisation décidé par le Comité de Course. Cette mesure a pour objet de ne pas éliminer par des pénalisations trop importantes les concurrents n'ayant pas obtenu un rythme de course satisfaisant dès la première journée, tout en laissant le bénéfice de leur performances aux concurrents compétitifs dès le premier jour. Sauf décision contraire du Comité de Course, le niveau de pénalisation appliqué sur ces ERR correspondra à la pénalisation du :

- 8^{ème} concurrent classé en catégorie Classic
- 3^{ème} concurrent classé en catégorie Prestige

Pour être classé et bénéficier des dotations et coupes il est impératif de prendre le départ de la dernière étape.

Art. 19 - RECOMPENSES

Les équipages classés recevront des prix sous forme de dotation et de coupes.

- Le premier équipage du classement général du «RALLYE MAROC CLASSIC» se verra offrir un trophée et un engagement à la 26eme édition du Rallye Maroc Classic
- Le premier du classement général du «MAROC PRESTIGE» se verra offrir un trophée

Art. 20 - REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le vendredi 16 mars 2018 à 20h30 (lieu à confirmer). Elle sera suivie d'un dîner de gala. Des invitations supplémentaires pourront être acquises, veuillez nous consulter.

Art. 21 – LITIGES

Les litiges concernant l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sont de la compétence des Tribunaux de PARIS.

La Loi applicable est la Loi Française, et seul le texte du règlement rédigé en langue française fait foi.

EXCLUSION

Sur décision du Comité de Course, après avertissement

- En cas de comportement anti-sportif
- En cas de d'excès de vitesses répétés en zone réglementée (notamment traversée des villages, art. 9)
- En cas de récidive à l'interdiction des reconnaissances et ouvriers (art.9).

A RETENIR

APPAREILS DE MESURE	libres
POINTAGE EN AVANCE	autorisés en fin d'étape et de demi étape (déjeuner)
KILOMETRE ETALON	Chaque jour une zone d'étalonnage est proposée (voir road book)
MOYENNES EN ERR	<p>Principe : afin d'assurer un bon niveau de sélectivité à l'épreuve, l'organisateur pourra à sa discrétion imposer un ou plusieurs CHANGEMENTS DE MOYENNE à l'intérieur d'une ERR. Ceux-ci seront communiqués aux concurrents de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Communication Moyenne initiale imposée• Communication du Kilométrage à partir duquel le concurrent appliquera une deuxième moyenne• Communication de la seconde moyenne imposée, qui sera obligatoirement une des moyennes suivantes : 30 / 36 / 42 / 48 / 54 / 60 / 66 / 72 / 78 / 84 ou 90 km/h.
LONGUEUR MAXI DES ERR	15 km

JOKER

1 JOKER sur les étapes 1 à 6 (ERR dans laquelle le concurrent totalise le plus grand total de pénalités, hors pénalités routières)

IMPLANTATION DES CONTROLES SECRETS

Pas de contrôles dans les villages et VNI, ni 300 mètres avant, ni 300 mètres après

ETAPE 1 TEMPS FORFAITAIRES

Sur les ERR 1 et 2 de la première étape, application d'un temps forfaitaire correspondant à la pénalité du :

- 8^{ème} concurrent classé en catégorie Classic
- 3^{ème} concurrent classé en catégorie Prestige

DEFAILLANCE DE PRISE DE MESURE

Le concurrent concerné se verra attribuer un temps forfaitaire défini par la direction de course sur la prise de chronométrage défaillante.

Un temps forfaitaire sera défini pour chaque ERR.

RECAPITULATIF DES PENALITES

- Absence de visa d'un contrôle (CP – CH)
ou non remise du carnet de contrôle 200 points
- Par minute de retard au départ d'une étape 5 points
- Par seconde de retard sur le temps imparti de la moyenne d'une ERR 1 point
- Par seconde d'avance sur le temps imparti de la moyenne d'une ERR 1 point
- Pénalisation Forfaitaire par épreuve de régularité ou de maniabilité non disputée 600 points
- Pénalisation maximale pour avance ou retard
à l'occasion d'un contrôle inopiné dans une ERR 100 points
- Pénalisation maximale cumulée sur une même ERR sur
l'ensemble des points de contrôles inopinés de cette ERR 500 points
- Véhicule d'assistance présent sur le parcours d'une ERR
AVANT le passage du véhicule assisté – par constatation 25 points
- Véhicule d'assistance gênant le bon déroulement d'une ERR – par constatation 15 points
- Retour en course dans la même catégorie après un abandon
(au titre de l'étape non intégralement effectuée) 1200 pts

MOROCCO CLASSIC RALLY 2018

Regularity Rally for Cars and Luxury Collection

GENERAL RULES AND CONDITIONS OF SALE

MOROCCO RALLY CLASSIC « La Route du Coeur © » 10-16 March 2018

Art. 1 - DEFINITION - ORGANIZATION

1.1 - Definition

At the invitation of the organizer, this international event of historical regularity is reserved for ancient and modern GT cars and is held from 10 to 16 March 2018 by Cyril Neveu Promotion.

Its official name is: 25th RALLY MOROCCO CLASSIC - La Route du Coeur®

A similar event in all respects the principle of "MOROCCO CLASSIC RALLY" will be organized in parallel for modern cars (built from 1986). This test called "MOROCCO PRESTIGE RALLY" will have a separate classification.

1.2 - Organization Committee

Organization: CNP

Executive Chairman Cyril NEVEU

Race Director: Cyril NEVEU

Head of Partnerships and Social Action: Kamil EL KHOLTI

Event Manager: Aurélien HAMART

Competitors relation: Julie BROCHARD

Receptive responsible: Françoise BERNARD

Press Officer: Florent VIENNEY

Timing: BLUNIK Chrono System

1.3 - Contacts for Europe

MOROCCO CLASSIC RALLY by CNP,

14 rue Anatole France 92800 La Défense PUTEAUX - France

Siret: 342 752 656 - Code APE: 8551 Z

Intercommunity VAT: FR71342752656

Email: info@cyrilneveupromotion.com

1.4 - Contacts for Morocco

Aurélien HAMART: aurelien@cyrilneveupromotion.com

Tel: +212 (0) 6 13 227 711

Art.2 - DESCRIPTION OF THE EVENT

The CLASSIC MOROCCO RALLY 2018 will include:

6 Stages

20 Road Regularity Tests (ERR)

Approximately 2200 km of which 300 km regularity tests

The entire event, including regularity tests, will be contested on asphalt coatings.

The official time will be that provided BLUNIK who is responsible for the timing of the rally.

The final cutting of the route and the time controls, passage controls, neutralization periods etc. will be taken on the road book (road book).

Art. 3 - ADMITTED VEHICLES

Eligible cars conform to the international road legislation. The eligible cars will be selected by the organizer who only judge to accept or reject applications without having to justify the reasons.

For the "Classic": Touring cars, Sport and Grand Touring built between 1930 & 1985. These cars will be original configuration or prepared to a specification of the competition time. They will be divided into the following classes:

Class I: Cars built before 31/12/1963

Class II: Cars built between 01/01/1964 and 31/12/1974

Class III: Cars built between 01/01/1975 and 31/12/1986

For the "Prestige" category: Sport or Grand Touring cars fitted with only 2 doors and built from 1987 and meet the criteria and the eligibility list defined by the organizer (available on request from CNP)

Upon specific and justified request of the competitor at registration, an exemption may be granted by the Race Committee to seek a listing in a category outside the criteria defined above, especially for "replicas" vehicles.

Art. 4 - ENTRIES

Participants will be admitted by invitation only. The maximum number of teams allowed to start is limited to 75 (with a proportion of up third for the "Prestige"). At the final closure of commitments and no later than February 28, 2018 the organization promptly send a final confirmation of commitment to selected participants. It will be established - possibly - a waiting list for unsuccessful candidates. They will benefit from the withdrawal of one or more selected competitors and will then be notified as quickly as possible.

The organization reserves the right to: to extend the closing date of commitments subsequently decrease or increase the number of vehicles permitted, to refuse any request without giving reasons.

Competitors may request a registration number of their choice; if similar request number will be assigned in order of receipt of complete applications for CNP commitments.

Applications for entry will be accepted only if accompanied by:

the original completed and signed entry form, the signing of the document certifying the acceptance of this regulation and its amendments, conditions of sale and cancellation policies.

the copy of registration certificate, a copy of the insurance certificate, the amount of the commitment corresponding to the date of shipment.

They should be addressed to:

mail: info@rallye-maroc-classic.com

electronic newsletter published from the website :

MOROCCO CLASSIC RALLY by CNP:

14 rue Anatole France 92800 La Défense PUTEAUX - France

Art. 5 - ENTRY FEES - TRANSPORT - INSURANCE

5.1 - Entry fees

The amount of the entry fee listed on the entry forms includes the following services for a car and a crew of two:

- 7 nights in double or twin room with breakfast (from March 10th to 16th)
- The daily food for lunch and dinner, drinks taken at the bar table

- The organization included ferrying of luggage between hotels (optional). When the conveyor is requested by the crew, baggage must, under the responsibility of it, be collected in each hotel, at the place indicated by the organization, and on time.
- Training Course regularity + average tables available
- detailed road book, rally plates and race number.
- "textile" for competitors
- the provision of a 'Courtesy Vehicle "- until the end of the current step - for participants victims of mechanical failure
- the general framework and technical-sports
- technical assistance - by qualified personnel - to the finish of each stage
- the presence of rapid assistance vehicles with mechanics on the route
- the presence of a sweeper truck car transporter to close the route
- medical assistance on the course and stage cities
- guarding of car parking
- health repatriation insurance for each participant.
- Sports rights, various administrative costs and organizational costs
- The gala awards ceremony.
- The award participants and winners.
- The entry form includes preferential rates according to the date of registration.

The return to CNP by the entry form implies that the competitor has taken knowledge and has accepted the Conditions, the Cancellation and the general and sporting regulations. These documents are brought to its attention and made available simultaneously with the entry form. They are permanently available on the Morocco Classic Rally website: www.rallye-maroc-classic.com.

The proposed tariff in the entry form corresponds to the services described in paragraph: **SERVICES INCLUDED IN THE REGISTRATION**. It can not be the subject of withdrawal of benefits or services.

The removal if necessary for certain services can not afford to refund the price.

Further requests by competitors suppression of different benefits or services are not acceptable and can not justify a reduction in the proposed tariff.

The preferential tariff of "€ 10000" is proposed for registration accompanied by a down payment of 50% of the total amount (including options and supplements) made before November 12, 2017. If registration occurs after 13 November 2017, the tariff "normal: € 11500" is applied.

The deposit of 50% of the total amount (including options and supplements) is payable on the date of issue of the entry form.

In both cases, the balance is payable upon presentation of invoice at the latest on February 2nd 2018.

Final closure of commitments to "normal fare": February 28, 2018

The crews who would opt for individual rooms or suites must specify on the form under "options". Prices shown, even if they were negotiated by the organization, given prices are for information purposes, and that the cost of these options is the responsibility of the participants.

SUPPLEMENTS AND OPTIONS described in the entry form and chosen by the competitor shall in no event be refunded.

The removal if necessary for certain services can not afford to refund the price.

Further requests by competitors suppression of different benefits or services are not allowed, and can not justify a reduction in the proposed tariff.

Trips intended for any accompanying (facilitators) will be organized throughout the MOROCCO CLASSIC RALLY, or on the last days in Marrakech.

5.2 - Cancellation:

Deposits or rights commitments will be refunded in full:

to applicants whose entry has been refused

if the event does not take place (less administrative fee of € 1,500 per registered crew).

The cancellation of the commitment made by a participant for any reason whatsoever, duly notified the organization, entails the payment of fees following variables:

- up to January 15, 2018: € 1,500 (folder and booking fees)
- between January 16 and February 13, 2018: 50% of total fees (excluding options)
- after 13 February 2018: all rights and options

5.3 - Transportation for vehicle (optional) and vehicle insurance during transportation

For participants who wish, the organization provides transportation to and from the following cities, CASABLANCA up their car on specially equipped flatbed truck, the benefit is in addition to responsibility of the participants.

The cities loading / unloading of vehicles are: Dover, Brussels, Paris, Lyon, Basel, Zurich, Geneva, Nice, Toulouse, Madrid, etc.

This transport is provided by LOGTRANS SERVICES company specializing in this type of conveyor. The vehicles assigned to LOGTRANS Services are provided by the company for a maximum value of € 30,500 incl.

This value will be calculated on the value of the referenced entered car by Rating - average - the Car Collection published by La Vie de l'Auto (France) up to € 30,500.

In return, unloading cars must be effected in the cities where they are loaded.

The final dates of loading and unloading will be specified upon confirmation of commitments.

Transportation coordination is ensured by:

Aurélien HAMART: aurelien@cyrilneveupromotion.com

Tel: +33 (0) 6 77 60 69 89 or +212 (0) 6 13 227 711

The amount of the return transportation by car that appears on the entry form - includes:

- the vehicle approval
- the loading and unloading
- the return transportation by truck
- ferry trip charges, transit, customs, port, babysitting
- transport insurance up to € 30,500 per car competition
- transportation of parts in a canteen

5.4 - Formalities of Customs and Police

The organization is responsible for customs clearance only for vehicles transported by him.

To enter Morocco passport valid is required for citizens of the European Community and the Swiss. For other nationalities, check with the Embassy of Morocco in their countries.

5.5 - Insurance

The MOROCCO CLASSIC RALLY is an event aimed to bring together automotive Tourism, Sport, Grand Touring. This is not a race. The attention is specifically drawn to the fact that they must check with their insurance company if their policy covers the management of third party damage, to property and vehicles on the occasion of participation in an event and if necessary request any amendment to this effect

The owners of the vehicles involved in this event make it their business to their personal insurance. The certificate of this personal insurance in case of injury, disability or death must be

provided at the time of the administrative checks, otherwise the start of the event will be refused. They declare discharge the organizers from any liability arising from the use of their car, for any injury or damage whatsoever vis-à-vis themselves or their teammate (e). A liability waiver to be signed by the competitor and the owner of the vehicle on a specific document during the administrative checks.

The CNP organizer has subscribed with AXA Assurance Morocco Casablanca SA an insurance policy covering civil liability against third parties. The guarantee of this insurance take effect Saturday, March 10, 2018 at 00:00 and will be gained to the official arrival of the Rally is until Friday, March 16, 2018 at 00:00 but will cease immediately in case of abandonment or exclusion of the competitor .

In an accident the competitor or his representative must make a written declaration at the latest within 24 hours from the Race Committee.

Any crew who dropped will necessarily block or remove his doors numbers.

Liability insurance of the Tourist agency approved:

5.6 - Organizers of Responsibility

CNP reminds competitors that it can in no way be held responsible for any damages and / or any consequences (material, penal) whatsoever inflicted on their cars or themselves and resulting incidents, accidents, riots, demonstrations, disasters, acts of vandalism or natural disasters occurring during the running of the event, they will consequently bear themselves.

CNP also declines any responsibility for the consequences of breaches of the laws, regulations and orders of the country, committed by the competitors and their accompanying persons will be exclusively borne by those who have committed them.

Art. 6 - CREWS

The start will be authorized only guests crews and retained exclusively composed of two (2) holders of a driving license. All crew members will be able to drive during the test.

The attention is particularly drawn to the fact that the insurance policies will allow the teammate to drive the vehicle.

Changing a crew member is possible at any time upon agreement of the organizer. For insurance requirements, changing a crew member for the duration of a step can only occur after approval of the proof Directorate.

Art. 7 - STARTING ORDER - PLATES - NUMBERS

The start of the first stage will be given in ascending order of the numbers. The starting order of the following steps will be determined by the standings at the end of the previous step. This order will be reversed on alternate days. There will always be a minimum interval of 3 'between the two categories.

If the number of entries in the Prestige category proved insufficient to justify the formation of a specific group (less than 9 competitors), the competitors of the Luxury category will be integrated as of the second day of competition in the order ranking in the Morocco Rally Classic.

The organizers will provide each crew with 2 rally plates and two panels bearing regulatory identification numbers. The plates must be affixed visibly Rally at the front and rear of the car for the duration of the test.

The numbers of doors, provided by the organizers, will have to be affixed during the rally on each of sides of the car.

The names of the first conductor, and teammate as well as the flag of their nationality, must be affixed to each side of the wings of the front of the vehicle.

Art. 8 - RALLY TIMING CARD

At the start of each stage, each crew will receive a timing card on which appear the times allowed to cover the distance between two time controls. This book will be made at the arrival control step or half step. The crew is solely responsible for its time card.

The presentation of the time card at the different controls and the accuracy of the entries remain the full responsibility of the crew.

The absence of a stamp from any control or non-delivery of the time card at each checkpoint (time or route) incur a penalty of 200 points.

Art. 9 - TRAFFIC - RECOGNITION AND OPENING

For the duration of the event, the crews must strictly adhere to the highway code of the country and the requirements of all authorities whatever the traffic laws.

The rules in MOROCCO CLASSIC can in no way allow derogations from these provisions.

Any crew which does not comply with these requirements, will be imposed a penalty of 100 points up to exclusion.

Reconnaissance of the route ERR before passing competitors are prohibited. The passage on the route of an ERR of an assistance car BEFORE the passage of the competitor concerned by this support vehicle, whether officially registered or not the organizer is treated as an acknowledgment or Opening the route. Any finding of the presence of such a vehicle on the route of an Error in UPSTREAM competitor will result in penalization of 25 points of that competitor. Recurrence may result in disqualification decision of the Race Committee.

Art. 10 - ADVERTISING

Logos and names "MOROCCO CLASSIC RALLY - The Route Cœur® » are registered trademarks. Any use of logos or one of the brands, and the concept of "Classic", for the realization of images, organizing public relations or promotional having as support this event will be the subject of a special agreement with the organizer CNP under threat of prosecution in the courts of commerce concerned.

Competitors undertake to affix to their car advertising sponsors shown on the numbers of doors, rally plates and windshield banner.

For those who refuse these ads, they can not do that against compensation payable immediately or by 10 000 Euros, 115,000 Dhs.

Second, competitors are allowed to affix any other free advertising on their cars as much as this:

is authorized by national laws

is not contrary to good morals and customs

does not encroach on areas reserved to the organization

is not competitive with that of the organizer unless approved by the Race Committee

Art. 11 - GUARDS PARKS

Before the start and finish of each stage the cars will be placed in a guarded park. For security reasons, only people wearing a badge or an identification bracelet given by the organizer will be allowed to enter the parks.

Art. 12 - THE MOROCCO CLASSIC Sporting Rules

The event will be run in accordance with these Regulations, unless otherwise decided by the Directorate-proof.

Each crew will receive - at the administrative checks - a road book (Road-Book) detailing the route to follow, which is mandatory.

Each step may include:

linking sectors

one or more "Regularity Tests or Road Tour".

one or more other events: maneuverability, acceleration, navigation, etc.

The start of each stage will be given by the minute or 30 "by 30" depending on the circumstances.

Any crew reporting late at the start of a leg will be penalized 15 points per minute or fraction of a minute late. If the delay exceeds 15 minutes, the crew will be penalized 75 points flat rate.

12.1 Timing System

The BLUNIK Rally Timing System will be used for timing. The vehicle of each participant will be equipped with a signal-transmitter transponder. Each participant will receive a transponder transceiver, a deposit of 50 Euros or 500 Mad will be returned at the end of the rally against the return of the transponder. This transponder will be installed on the right side of the windshield of the vehicle or on its right pane (if the option exists). The transponder sends a passage signal to the timing beacons installed in ERR which act as receptors and record times of passing.

The information in the receivers are automatically transferred to the Race Closing vehicle from crossing it. At the start of each stage, a good control of the emission of the transmitter installed on each car is made at the output of the starting podium.

In exceptional circumstances do not allow to assign to a competitor on ERR consistent timing, the competitor concerned will receive a lump time defined by the race directors on the faulty timing outlet.

A fixed time is set for each ERR. This allocation shall be notified on the ranking sheet.

In case of loss of a receiver, the competitor will forfeit his bail but will continue the rally outside classification.

12.2 Measuring

The measuring devices are free. No restrictions are made to the equipment installed or placed on board the car.

12.3 Abandonment and return to racing

All crew suffered a stroke and is forced to retire will join the test under the following conditions:

if taken on an eligible vehicle in the category or competitor was initially engaged, possibility of return to race with allocation of a fixed penalty of 1,200 points for the entire step or competitors will be led to the abandonment

if taken on board a vehicle not eligible in the category or competitor was initially engaged, able to remain integrated in the run outside classification.

Art. 13 - ROAD REGULARITY TESTS (ERR)

13.1 Regularity tests Road on open roads

The Regularity Road tests (ERR) are plotted on the monitored routes and will be included in the linking sectors.

At the start of an Error, the controller will give the crew - as ERR - the choice between one of two possibilities:

imposed average, same for competitors

average directly selected by the crew (in a range of 10 average)

The departure of an Error shall be given when the car with its crew on board has stopped in front of the starting point.

The position commissioner noted on the logbook average selected by the crew to compete in the ERR. The start will be given to the crew 1 minute after leaving the car before it without starting orders or schedules imposed.

The arrival of a secret and ERR will be launched. Only the maximum distance of ERR will be indicated in the road book and logbooks.

A panel "checkered red background" show participants the end of ERR on the side of the road. In the absence of the panel, only the maximum mileage of ERR listed in the road book and the diary is authentic.

The crossing time on the finish line will be taken at 1 / 10th of a second using a radio-frequency tag.

Accounting for distances ERR is done following the profile of the road according to the traffic rules on public roads, namely (natural behavior, without making ropes, within the taxiway.

Any difference between the actual passage of time and the theoretical time of passage an incoming control of ERR will be penalized as follows:

for any delay: 1 point per second (and tenth point per tenth of a second)

for early arrival: 1 point per second (and tenth point per tenth of a second)

Average one or more unannounced controls (MIC) could be set up on each Regularity Test, it (s) lead (have) the same penalties as those provided at the arrival control of the ERR. The target time for passing these controls will be calculated based on the actual mileage between departure and noted that (s) point (s) control.

Within the either ERR, the organizer may impose AVERAGE SPEED CHANGE imposed in the ERR. The average changes will be communicated to competitors in their logbook.

The second average imposed in respect to mileage limits contained in the logbook, will be chosen by the organizer to be followed without requiring additional equipment in the car, with the board and Tripmaster a simple timer. The second will be imposed average and selected from the following:

30 km / h or 500 meters for 60 seconds and traveled 250 meters for 30 seconds

36 km / h or 600 meters for 60 seconds and traveled 300 meters for 30 seconds

42 km / h or 700 meters for 60 seconds and traveled 350 meters for 30 seconds

48 km / h or 800 meters for 60 seconds and traveled 400 meters for 30 seconds

54 km / h or 900 meters for 60 seconds and traveled 450 meters for 30 seconds

60 km / h or 1,000 meters for 60 seconds and traveled 500 meters for 30 seconds

66 km / h or 1,100 meters traveled for 60 seconds and 550 meters for 30 seconds

72 km / h or 1,200 meters traveled for 60 seconds and 600 meters for 30 seconds

78 km / h or 1,300 meters traveled for 60 seconds and 650 meters for 30 seconds

84 km / h or 1400 meters for 60 seconds and traveled 700 meters for 30 seconds

90 km / h or 1,500 meters traveled for 60 seconds and 750 meters for 30 seconds

The reset the mileage tripmaster which applies the average second and followed by a stopwatch therefore enable competitors to apply this second average requested.

One or more Passage Controls (CP) may (have) will also be on the ERR. In this case it's one of the crew members who will be required to go point. The score will necessarily be carried out of the car by one of the two crew members. Scores tables will be set up so that the embedded score will not be possible. The absence of buffer incur a penalty of 200 points.

The maximum mileage of ERR will be 15 km and the proposed average between 30 and 90 km/h depending on the road conditions.

Art. 14 - CHECKS BEFORE DEPARTURE

Any crew taking part in the "CLASSIC" will have to appear full administrative checks to be held pursuant to convocation schedule that has been communicated to him.

During these administrative checks each crew must present:

the vehicle registration document

the vehicle insurance certificate

(s) driving license valid

the document signed liability release two teammates.

Scrutineering Commissioners verify:

the compliance of the vehicle with the commitment form,

general condition

the presence of the essential security elements including fire extinguisher, warning triangle and puncture bomb.

They can refuse to allow any non-compliant with safety regulations vehicle.

Art. 15 - FIXED PENALTIES AND MAXIMUM PENALTIES

The crews - who started a stage - but for some reason, could not perform one or more tests or Regularity Maneuverability tests used will be assigned a fixed penalty of 600 points uncontested race. They will nevertheless resume, if they wish, the start of the race or the next step.

As part of an Error,

the penalties applied to delay or advance will be capped at:

Maximum 100 points for delay or advance an unannounced check

Maximum 500 points accumulated to advance or delay on all the spot checks on the same ERR

Art. 16 - TECHNICAL ASSISTANCE

16.1 - Official Assistance

Assistance will be made available to competitors including the finish of each stage. It is intended only for small repairs on defective cars.

All work will be done with the parts and where appropriate the specific products provided by competitors.

Despite competence and professional qualities of the mechanics in charge of this assistance, the organizers can not be held responsible or guarantee the possibility, or the result of their interventions. All repairs, towing, transport by means competitors out of the organization will be at their expense.

16.2 - Private Assistance

Crews can hire a personal assistance vehicle. This assistance will follow the route of the rally, but can borrow one of the Regularity tests Road after the power car and NEVER without disturbing other competitors.

Any presence of a private assistance vehicle on the route of an Error in front of the (or) car (s) of (the) competitor (s) he attends will count towards a opener role that is to say, of recognizing the course to the account (s) competitor (s). Any violation will result in penalties of 25 points for the involved competitor. The support vehicle should be regularly registered and carry identification plate provided by the organizer. The support vehicle will travel to Morocco on its own or, depending on availability, will benefit from the organization of transport.

The right of engagement of private support vehicles - which appears on the entry form - includes:
registration,
the support plates and passes
1 Road book

The additional interest 2 at Achievement Awards Gala Dinner

It does not include transport costs, accommodation and personal restoration. A supported in the same hotels as the members of the organization, or in competing hotels, can be requested. Consult us.

Art. 17 - COMPLAINTS

The MOROCCO RALLY CLASSIC is a collection and prestige cars manifestation primarily under the sign of friendliness, relaxation and fun.

By the fact of engaging in this event, each crew member agrees to adhere to these Rules and to comply with the decisions of the organizers and / or the Race Committee.

To ensure the smooth running of the competition, a race committee is made at the initiative of the organizer, which must include the Race Director and at least two other people.

The composition of the Race Committee is given at the start of the race. It is communicated to the scoreboard INFORMATION located in each hotel lobby.

It will meet when necessary at the finish of each stage.

Referral by the crews involved in writing with the Clerk of the Course.

It may also be convened by the Executive President or spontaneously by the Race Director.

The decisions of the Race Committee are not subject to appeal.

The Race Committee's role is:

To ensure the compliance of published rankings

Collect any complaints and suggestions sporting competitors, to ensure in a non-confrontational approach, the smooth running of the competition and the application of this Regulation.

Art. 18 - RANKINGS

Different classifications will be established. They will consider for each crew:

the penalties incurred on road sections

penalties incurred on Regularity Tests,

It will be a ranking for each stage and overall standings at the end of the 7 stages of the race.

The final classification will take into account only the top 19 results on 20 Regularity tests Road.

Competitors will benefit from a "Joker" applying ERR played on all except those in the last stage

The ERR played at the first stage will be played under the fixed time plan, the first stage with among others intended to allow competitors to validate the calibration of their trip master, a fixed time and a fixed penalty will be applied to -delà a level of penalty decided by the Race Committee. This measure aims not to eliminate excessive penalties by competitors who did not achieve a satisfactory rate of stroke on the first day, leaving the benefit of their performance at competitive rivals from day one. Unless otherwise decided by the Race Committee, the level of penalties applied to those ERR will be the criminalization of:

8th competitor ranked at Classic

3rd competitor ranked at Prestige

To be classified and receive endowments and cuts it is imperative to take the start of the last stage.

Art. 19 - AWARDS

The classified crews will receive prizes in the form of staffing and cuts.

The first crew of the general classification of "CLASSIC MOROCCO RALLY" will be offered a trophy and an entry to the 26Th Morocco Classic Rally.

The first overall in the "MOROCCO PRESTIGE" will be offered a trophy

Art. 20 - AWARDS

The award ceremony will take place Friday, March 16th, 2018 at 20:30 (venue to be confirmed). It will be followed by a gala dinner.

Additional invitations may be purchased, please contact us

TO REMEMBER

MEASURING INSTRUMENTS Free

POINTING AHEAD Allowed at end of step and half step (lunch)

REFERENCE KILOMETER Every day a calibration area is proposed (see road book)

AVERAGE SPEED IN ERR principle : to ensure a good level of selectivity to the test, the organizer may in its discretion impose one or more average speed in one single ERR

CHANGES SPEEDS inside an ERR. These will be communicated to competitors as follows:
Initial imposed average speed

Mileage of communication from which the competitor will apply a second average
Communication from the second average imposed, which will necessarily be one of the following medium:
30/36/42/48/54/60/66/72/78/84 or 90 km/h.

MAXIMUM LENGTH OF ERR 15 km

JOKER 1 JOKER on the steps 1-6
(ERR in which the competitor scored the highest total penalties, off road penalties)

LOCATION OF SECRETS OF CONTROLS No controls in villages 300 meters before or after the town.

STAGE 1 ERR FIXED TIME PENALTY

On 1 and 2 of the first step, applying a flat time corresponding to the Penalty: 8th competitor ranked at Classic & 3rd competitor ranked at Prestige

FAILURE TAKING MEASUREMENT

The competitor concerned will receive a lump time defined by the race directors on the faulty timing outlet. A fixed time is set for each ERR. RCTs are not subject to the standard time allocation or Joker.

SUMMARY OF PENALTIES

No visa of a control (CP - CH) or non-delivery of time card	200 points
For a second behind the time average of ERR	1 point
For a second ahead of the time average of ERR	1 point
Penalty by Lump regularity test or uncontested handling	600 points

Maximum penalty for early or late on the occasion of an unannounced check in ERR	100 points
--	------------

Maximum cumulative penalty on one of ERR all points of unannounced controls of the ERR	500 points
---	------------

Support vehicle present on the course BEFORE the passage of the assisted vehicle - by finding Support vehicle hindering recognition	25 points 15 points
---	------------------------

Back in the race in the same category after Retirement (under not fully completed stage)	1200 pts
--	----------

EXCLUSION

On the decision of the Race Committee, after warning

In case of unsporting behavior

In case of repeated excessive speeds restricted area (including through villages, art. 9)

In case of repetition of the prohibition recognitions and openers (Article 9).

Art. 21 - DISPUTES

Disputes concerning the interpretation or implementation of this Regulation are within the jurisdiction of the Courts of PARIS.

The applicable law is the French law and only the French language text of the written regulations prevail.